
SEANCE DU 6 JUILLET 2011

DÉCISION N° 2011 / 51 / MAGEO / 2

PROJET MAGEO DE MISE AU GABARIT EUROPEEN Vb DE L'OISE
ENTRE COMPIEGNE ET CREIL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7 et R. 121-9,
 - vu la lettre de saisine en date du 22 juin 2011, reçue le 23 juin 2011 du directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies navigables de France (VNF) et le dossier joint relatif au projet de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil (projet MAGEO),
 - vu sa décision n° 2011/50/MAGEO/1 du 6 juillet 2011 décidant de ne pas organiser de débat public sur ce projet mais recommandant à Voies navigables de France d'ouvrir une concertation, menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qu'elle désignera,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De désigner Monsieur Henri WATISSEE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée sur le projet de mise à gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil.

Le Président


Philippe DESLANDES